

Mise en place de la carte de vie quotidienne - Tarifs

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Durant l'année 2006, la Ville de Besançon a confié à un cabinet spécialisé (B-Vista Smart-Is) une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une carte multiservices destinée aux habitants de la Ville et de la Communauté d'Agglomération.

Cette étude a mis en évidence un degré de réflexion variable selon les services concernés : bien avancée pour le stationnement, prête à être activée pour les bibliothèques, les Espaces Publics Numériques, différée pour les transports en commun.

Il a donc été décidé de ne pas lancer le projet sur l'ensemble des secteurs d'activités, mais d'avoir une démarche graduelle, tout en ciblant l'objectif final :

- une carte pour chaque usager lui permettant d'accéder aux différents services publics. Cette carte a été conçue dans l'immédiat avec une chartre graphique Ville (elle pourra être revue lors de l'extension aux services de la CAGB, notamment les transports en commun), elle sera nominative (sans photo), portera un code à barre et sera sans contact. Quelques adaptations seront donc nécessaires sur la première carte qui a été utilisée pour le stationnement,

- un porte-monnaie électronique MONEO pour le paiement des prestations (publiques et aussi privées) selon le standard BMS2



Lancée le 20 mars 2007 pour payer son stationnement à Besançon, cette carte s'étendra à l'automne à de nouveaux services : les bibliothèques, les Espaces Publics Numériques, les Maisons de quartiers. Chaque adhérent bénéficiera alors de l'accès à ces services avec une seule carte.

Concernant le stationnement, cette carte permet d'identifier les résidents pour qu'ils puissent bénéficier des tarifs préférentiels.

Dans tous les cas elle permet de bénéficier de 20 minutes de stationnement gratuit sur voirie.

Actuellement, la Ville de Besançon étudie avec la Société Decaux la possibilité de l'utiliser (avec un tarif préférentiel) sur le système vélo en libre service.

Les usages d'une telle carte sont multiples, elle devrait servir à terme pour les entrées à la piscine et à la patinoire ainsi que pour l'accès aux musées.

La carte sera distribuée par les services concernés ; son coût est fixé à 8 € par an avec une gratuité pour les jeunes (-18 ans ou bénéficiaires de la carte avantage jeune) et demi-tarif pour les personnes bénéficiaires de minima sociaux.

La carte sera facturée 16 € pour les personnes résidant hors Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Toute carte perdue, volée ou endommagée sera remplacée au tarif de 8 €.

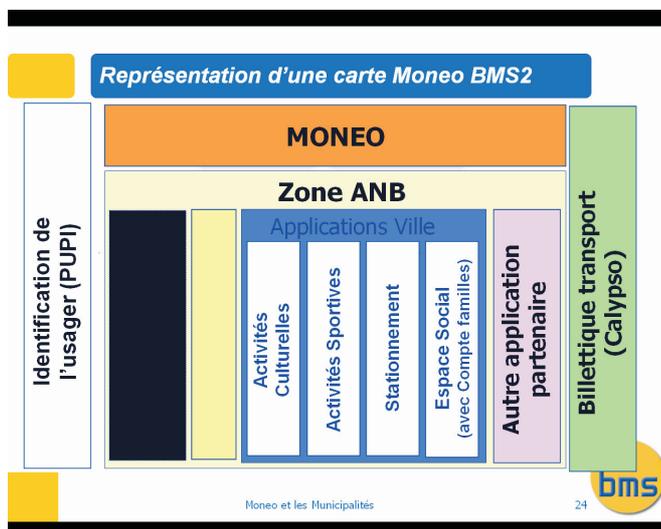
Cette carte porteuse de MONEO pourra aussi être utilisée chez les commerçants de Besançon, mais aussi de la France entière. Le descriptif de cette carte figure en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à :

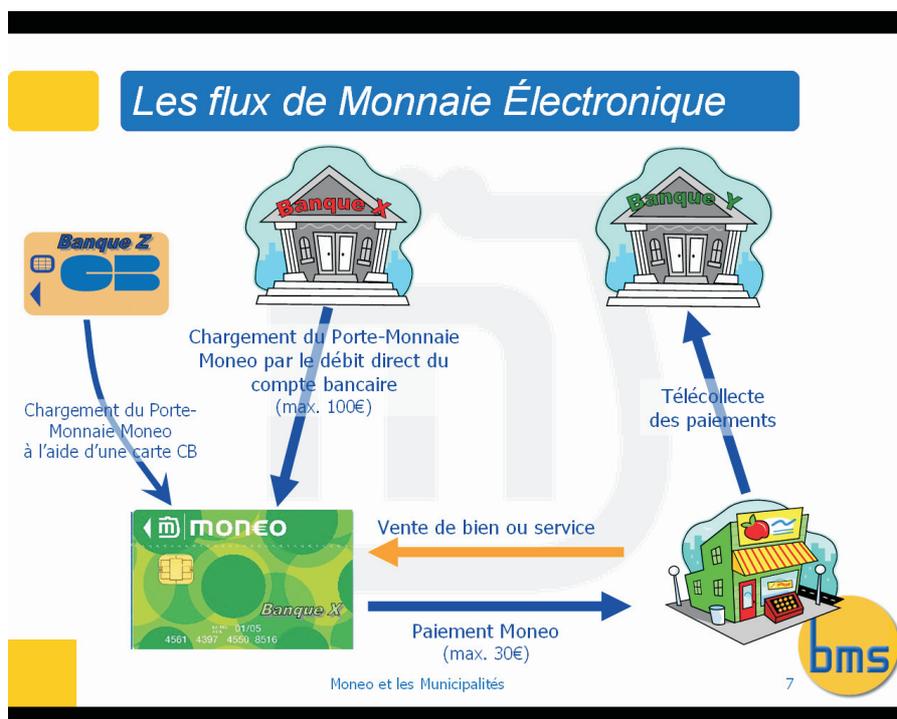
- autoriser le principe de la mise en service de la Carte de vie quotidienne,
- valider la tarification de cette carte,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires du projet : Banques, Trésor Public, la Société Billettique Monétique Service (BMS).

ANNEXE

La Carte BMS2 (MONEO) est fournie obligatoirement par une banque (un appel d'offre est en cours de préparation). Elle comporte des informations bancaires, auxquelles la collectivité n'accède pas, et 10 zones de 60 caractères où la collectivité peut stocker des données qui lui sont nécessaires (l'identifiant de l'usager, sa date d'adhésion, les services auxquels il est inscrit, les tickets de piscine qu'il a achetés ...). Ces informations inscrites sur la carte au moment où l'usager souscrit le service, achète une prestation, sont protégées par un dispositif spécifique de sécurité.



MONEO, le porte monnaie électronique installé sur cette carte permet d'effectuer des petits paiements (jusqu'à 30 €) sans avoir de code à taper sur le terminal de paiement du commerçant ou de la collectivité. MONEO peut être confié à des enfants qui n'ont ainsi pas besoin d'être porteur d'argent liquide. MONEO sur la Carte Ville offre les mêmes services que ceux dont on peut disposer sur sa carte bancaire. Ce porte monnaie peut être réapprovisionné à partir d'une carte bancaire, d'un compte bancaire, d'un terminal de paiement, dans les distributeurs de banques.



Pour la comptabilité publique MONEO facilite la gestion. Il utilise les mêmes terminaux de paiement que ceux des cartes bancaires, il limite l'argent liquide pour les régisseurs, facilite la comptabilité, et doit permettre à terme de limiter le nombre de factures.

C'est donc aussi un outil de modernisation et de rationalisation du Service Public.

«**M. LE MAIRE** : Bravo à Emmanuel DUMONT qui a bien travaillé sur ce dossier. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.